

**Patrimoine** La communauté de communes de l'île de Ré souhaite faire classer son territoire sous le label de Pays d'art et d'histoire. Cette distinction, accordée par le ministère de la Culture, exige certains critères. Lionel Quillet, président de la CdC, et Maxence Langlais-Demigné, référent culturel, évoquent l'avancée du dossier.

## Label Pays d'art et d'histoire : réponse en 2012

En se portant candidate au label de Pays d'art et d'histoire, la communauté de communes se lance dans une longue aventure. Plus d'un an et demi de travail sera nécessaire à la constitution d'un dossier solide. Mais Lionel Quillet en est convaincu, l'île de Ré a de sérieux atouts. «L'inscription des fortifications de Saint-Martin au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO a été un élément déclencheur dans notre démarche. Notre objectif est de faire rayonner l'héritage de Vauban à l'extérieur de l'île de Ré, mais aussi le patrimoine de chaque commune rétaise.» Le label Pays d'art et d'histoire évoque le patrimoine au sens large : le patrimoine architectural, mais aussi naturel et immatériel, comme les dialectes, les traditions et les savoir-faire.

### Une candidature en trois étapes

Maxence Langlais-Demigné, référent culturel du Pays île de Ré au sein de la CdC, est une des personnes chargée du suivi du dossier. «La candidature se fait en trois étapes. Tout d'abord, il y a l'inventaire exhaustif du patrimoine rétais. Puis l'inventaire des initiatives menées par les différentes collectivités pour protéger et valoriser ce patrimoine. Et enfin les perspectives et les actions qui doivent être appliquées. Cette dernière étape peut servir de feuille de route en cas d'acceptation du dossier par le ministère de la Culture.»

Outre la mise en valeur du patrimoine, le président Quillet voit un autre intérêt à ce label. «Cela peut nous permettre de "rebooster" le tourisme

sur l'île de Ré, de le repenser différemment. Nous pourrions proposer de nouveaux circuits et revoir la question des transports. C'est une vraie remise en question et en cela, la démarche est intéressante. Voilà pourquoi nous avons également décidé d'associer le conseil de développement au projet. Il y a des propositions fortes à faire.»

En cas de validation du projet, la CdC devrait recruter un animateur patrimoine chargé du service d'animation sur le territoire.

### Une région très bien dotée

Accompagnée dans sa démarche par la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), la communauté de communes de l'île de Ré pourrait être une des dernières à pouvoir déposer un dossier de demande d'attribution du label de Pays d'art et d'histoire en Poitou-Charentes. «Notre région est particulièrement bien dotée en villes et Pays d'art et d'histoire, note Lionel Quillet. Peut-être trop. Se pose le problème de l'équilibre entre les régions, mais aussi le problème des financements. Un nombre important de labels dans une région coûte cher.» D'autant que d'autres candidats se sont déclarés en Poitou-Charentes, comme les villes de La Rochelle et Châtellerauld (Vienne). De son côté, la CdC a d'ores et déjà adhéré à l'association nationale des villes et Pays d'art et d'histoire qui compte aujourd'hui 146 membres.

### Dossier finalisé en 2012

Une journée d'étude sera organisée au mois de novembre sur l'île de Ré. Elle réunira les élus ainsi que les



Le fort de la Prée sur la commune de La Flotte. Un des ouvrages militaires majeurs du patrimoine bâti rétais.

Photo Archives La Phare de Ré

partenaires institutionnels (DRAC, Région, Département...). L'occasion pour les élus rétais d'échanger avec des homologues bénéficiant d'un tel label sur leur territoire.

En décembre, une réunion publique permettra de présenter la démarche de la CdC et de constituer des groupes de travail thématiques. Ceux-ci commenceront à se réunir dès le mois de janvier 2011. Le processus adopté est

proche de celui appliqué aux concertations territoriales. Les groupes de travail seront ouverts aux Rétais afin que ceux-ci «s'approprient leur patrimoine et accompagnent notre démarche», indique Lionel Quillet. Enfin, le dossier devra être finalisé en 2012 pour une présentation devant la commission nationale des villes et Pays d'art et d'histoire. ■

Julie Loizeau